

Commune d'OMPS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de OMPS, se sont réunis à 20h00 dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 novembre 2023 conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, Aline BERTI, André LACAZE, Nicolas GUILLON, Samuel SARRAILLE

EXCUSE : Nathalie LAVERGNE représentée par Samuel SARRAILLE, Cédric CARNUS représenté par André LACAZE, Franck GIRARD représenté par Jean-Luc LOISON.

Monsieur le Maire Jean-Luc LOISON salue tout d'abord le public présent ainsi que les personnes qui suivent la séance. Il rappelle que pour la sérénité des débats, il est demandé aux élus de lever la main lorsqu'ils souhaitent poser une question et que par ailleurs, le public n'est pas autorisé à intervenir.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire. Monsieur Jean-Claude MOREL est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents.

POINT N°1 – DETR / DSIL 2024 VOIRIE

Jean-Luc LOISON, Maire d'OMPS, explique au Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif de DETR/DSIL 2024, la commune peut prétendre à un financement sur la réalisation de projets d'investissements.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention pour le projet "Elargissement de la voie communale LA VIRADE - LABROUSSE".

Jean-Luc LOISON, Maire d'OMPS, invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention de 40% du montant des travaux HT au titre de la DETR 2024.

Jean-Claude MOREL, première adjoint présente les coûts prévisionnels des travaux, à savoir :

Elargissement de la voie communale LA VIRADE - LABROUSSE : 21 340,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de déposer dans le cadre de la DETR 2024 le projet : Elargissement de la voie communale LA VIRADE - LABROUSSE

Etablit le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2024 : 40% : 8 536,00 € HT

Autofinancement : 12 804,00 € HT

Total : 21 340,00 € HT

Sollicite en outre une subvention sur les crédits de la DETR au taux de 40 % pour permettre l'exécution des travaux et l'amortissement des dépenses engagées ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

POINT N°2 – DETR / DSIL 2024 PARKING

Jean-Luc LOISON, Maire d'OMPS, explique au Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif de DETR/DSIL 2024, la commune peut prétendre à un financement sur la réalisation de projets d'investissements.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention pour le projet "Parking centre bourg".

Jean-Luc LOISON, Maire d'OMPS, invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention de 40% du montant des travaux HT au titre de la DETR/DSIL 2024.

Jean-Claude MOREL, première adjoint présente les coûts prévisionnels des travaux, à savoir :

"Parking centre bourg" : 17 129,40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de déposer dans le cadre de la DETR/DSIL 2024 le projet : "Parking centre bourg"

Etablit le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2024 : 40% : 6 851,76 € HT

Subvention DSIL 2024 : 40% : 6 851,76 € HT

Autofinancement : 3 425,88 € HT

Total : 17 129,40 € HT

Sollicite en outre une subvention sur les crédits de la DETR/DSIL au taux de 80 % pour permettre l'exécution des travaux et l'amortissement des dépenses engagées ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

POINT N°3 – DETR / DSIL 2024 CREATION DE TROIS CHAMBRES D'HÔTES

Jean-Luc LOISON, Maire d'OMPS, invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention de 40% du montant des travaux HT au titre de la DETR/DSIL 2024.

Jean-Claude MOREL, premier adjoint présente les coûts prévisionnels des travaux, à savoir :

"Création de trois chambres d'hôtes" : 242 510,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de déposer dans le cadre de la DETR/DSIL 2024 un projet de modernisation des voiries communales

Etablit le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2024 : 40% : 97 004,00 € HT

Subvention DSIL 2024 : 40% : 97 004,00 € HT
Autofinancement : 48 502,00 € HT
Total : 242 510 € HT

Sollicite en outre une subvention sur les crédits de la DETR/DSIL 2024 au taux de 80 % pour permettre l'exécution des travaux et l'amortissement des dépenses engagées ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

POINT N° 4 – REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment selon son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2024,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

L'agent recenseur sera payé à raison de 1 500 euros brut.

POINT N° 5 – RATIFICATION DE L'AVIS DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE

Objet de la délibération : ratification de l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une **Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement** portée par l'Entente Intercommunale du secteur Centre Chataigneraie.

Monsieur Jean-Luc LOISON, Maire de la commune d'OMPS, rappelle que suite à la création de l'Entente Intercommunale Centre Chataigneraie, une consultation de bureaux d'études spécialisés a été engagée en Aout-Septembre 2023 pour un marché d'**Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement**.

Après analyse des offres par Cantal Ingénierie & Territoire (en qualité d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage), il est proposé de retenir l'offre du groupement A PROPOS pour un montant de prestation de 126 495€ HT.

Après avis favorable et unanime de chaque commission spéciale (représentant chaque collectivité membre de l'Entente Intercommunale Centre Chataigneraie), le Syndicat des Eaux de la Fontbelle (en tant que Maitre d'Ouvrage délégué pour le compte de l'Entente) a transmis à chaque collectivité concernée un document de synthèse intitulé « Avis de la Conférence Intercommunale » de l'Entente.

Après lecture de « l'Avis de la Conférence Intercommunale » au Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Ratifier par la présente délibération l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une « Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement », portée par l'Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à procéder formellement à l'attribution du marché d'étude.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à solliciter les organisme co-financeurs potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat (DETR).
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l'étude.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de :

- Ratifier par la présente délibération l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une « Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement », portée par l'Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à procéder formellement à l'attribution du marché d'étude.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à solliciter les organisme co-financeurs potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat (DETR).
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l'étude.

QUESTIONS INFORMATIONS DIVERSES

➤ BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le bulletin municipal toutes les adresses des entreprises ont été remise à jour à la suite de l'adressage. Un petit mot de remerciement pour Christine, factrice qui ne distribuera plus le courrier sur la commune. L'acquisition du chemin de Madame CAPELLE Maryse a été faite ce jour nous la remercierons également.

Une demande d'article à chaque association ainsi que l'école d'OMPS sera demandé.

➤ **ADRESSAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le fait qu'il manque des plaques de rue ainsi que des panneaux, un devis a été effectué auprès de l'entreprise SEDI.

Nous ferons également un rappel dans le bulletin municipal concernant la mise en place des numéros de rue

➤ **PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu un courrier concernant le décret n°2023-006 du 31 octobre 2023 octroyant une prime pouvoir d'achat à certains agents de la fonction publique territoriales. Le Conseil Municipal décide de donner 500 euros par agents.

➤ **APPARTEMENT AU DESSUS DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le fait que Monsieur FADIL ne souhaite plus louer cet appartement.

➤ **ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le marché de Noël mis en place par l'APE école d'OMPS le dimanche 10 décembre 2023 de 10h à 17h à la salle polyvalente d'OMPS.

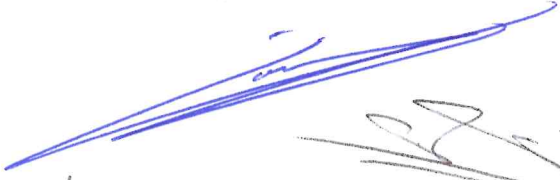

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des films ont été mis sur les fenêtres de l'école afin de ne plus apercevoir l'intérieur des locaux mais nous nous sommes rendu compte qu'ils ne sont pas assez épais.

Pour une sécurité renforcée de l'école, un visiophone sera peut-être installé afin de voir et d'enregistrer qui sonne à la porte.

Madame Pauline MARQUET a fait la demande d'un TBI en complément du rétroprojecteur déjà à disposition.

L'école d'OMPS va faire une demande de subvention pour un voyage scolaire à PARIS. Pour les enfants de CE2 CM1 CM2.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal à 22h00.



Cornus Cedric représenté par A. Lacaze



Lavergne Nathalie représentée S. Seneill